



RECU EN PREFECTURE
Le 19 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250295-20191212-00059444-02

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 18), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 39), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 55), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 49), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOU à Mme Carine MICHEL, Mme Myriam EL YASSA à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN, Mme Karima ROCHDI à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 50 - Reconversion du site Saint-Jacques - Déclassement du domaine public communal - Foncier Avenue du 8 mai 1945/Rue Girod de Chantrans

Délibération n° 2019/005944

Reconversion du site Saint-Jacques - Déclassement du domaine public communal - Foncier Avenue du 8 mai 1945/Rue Girod de Chantrans

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 3	27/11/2019	Favorable unanime

Le CHU de Besançon regroupe ses activités hospitalières sur le site de l'Hôpital Jean Minjot aux Hauts du Chazal et a engagé le processus de cession du site historique Saint-Jacques.

La Ville de Besançon a été étroitement associée à cette démarche visant à engager la mutation du site de centre-ville sur une programmation et un projet urbain attractif et rayonnant pour le territoire.

Une consultation d'opérateurs a été engagée par le CHU en 2017. Cette consultation a permis de désigner un lauréat sur la base d'une offre de prix et d'un projet urbain au cours de l'été 2019. Une promesse de vente sera signée prochainement.

Cette consultation a porté sur la majeure partie du foncier du site Saint-Jacques.

En parallèle, d'autres transactions sont programmées en vue de la cession par le CHU de foncier au profit de Grand Besançon Métropole (GBM) pour permettre la réalisation d'une grande bibliothèque universitaire et de lecture publique et de la Ville de Besançon pour permettre l'aménagement d'un grand jardin de cœur de site.

En contrepartie, la Ville de Besançon s'est engagée à céder au CHU un foncier d'une surface de 1 468 m² environ situé à l'Angle de l'avenue du 8 mai 1945 et de la Rue Girod de Chantrans. Le CHU l'intégrera dans l'emprise globale qu'il sera amené à céder à l'opérateur immobilier lauréat.

Ce foncier fait partie de la réflexion globale de Saint-Jacques. La modification en cours du Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur « Centre ancien » le positionne dans un sous-secteur constructible en fixant des principes de composition urbaine permettant de garantir une bonne visibilité de la future grande bibliothèque depuis le pont Canot.

Cette emprise est constituée d'un espace engazonné et d'un alignement d'arbres, et assurait l'accès à l'ancienne maternité aujourd'hui désaffectée.

L'emprise cessible appartient au domaine public communal.

La procédure traditionnelle de vente du domaine public prévoit que la collectivité constate la désaffectation du bien concerné puis prononce son déclassement.

Pour autant, la loi permet de procéder conformément aux dispositions de l'article L. 2141-2 du Code de la Propriété des Personnes Publiques en décidant de déclasser un bien du domaine public même si celui-ci est toujours affecté à l'usage direct du public, dès lors que la date d'effet de la désaffectation est fixée par l'acte de déclassement. Ce délai ne pouvant excéder six ans.

Ce montage donne la garantie au CHU et à l'opérateur que ce foncier sera bien intégré au périmètre opérationnel.

En l'espèce, il est proposé de maintenir l'affectation au public de l'emprise jusqu'à fin 2020 au plus tard, en fonction des besoins et travaux de l'opération de reconversion urbaine. Il sera alors procédé au barriérage de l'emprise avant constatation de sa désaffectation effective.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de prononcer favorablement le déclassement de l'emprise foncière telle que figurant sur le plan annexé à la présente en vue de sa cession ultérieure au CHU,
- de dire que la désaffectation de ladite emprise interviendra fin 2020,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant au déclassement.

MM. BONTEMPS, FOUSSERET et SCHAUSS, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

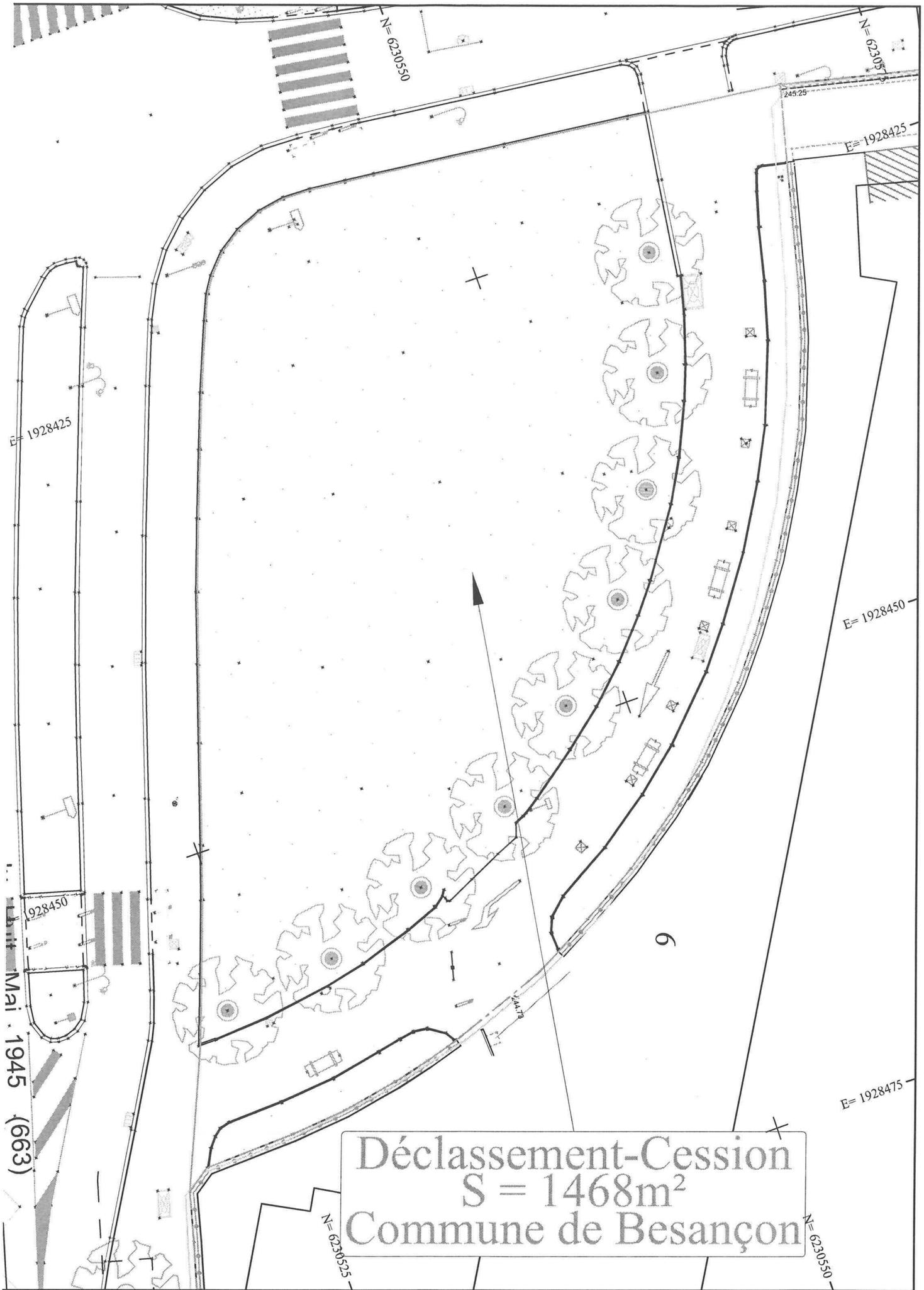
Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3



Déclassement-Cession
S = 1468m²
Commune de Besançon

Mai 1945 (663)

6